Municipalité des Cèdres

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 544-2026

AVIS PUBLIC EST DONNÉ que lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 14 juillet 2026, le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres a adopté le ***Règlement numéro 544-2026 décrétant une dépense et un emprunt de 822 900 $ pour l'achat d'une propriété immobilière – lot 2 047 841 du cadastre du Québec.***

Ce règlement a reçu l'approbation du *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* le 20 octobre 2026.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est disponible au bureau de l'hôtel de ville situé au 1060, chemin du Fleuve, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau ainsi que sur notre site internet.

AVIS FAIT ET DONNÉ à Les Cèdres, ce 23e jour du mois d'octobre 2026.

Chantal Primeau
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Chantal Primeau, greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du ***règlement numéro 544-2026*** aux deux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site internet de la Municipalité, et ce en date du 23 octobre 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23e jour du mois d'octobre 2026.

Chantal Primeau
Directrice des affaires juridiques
et greffière-trésorière adjointe